CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

1. Champ d'Application et Acceptation

1.1. Champ d'application. Les présentes conditions générales d'utilisation (**CGU**) régissent l'utilisation de la plateforme accessible sous l'URL www.neocredit.ch (la **Plateforme**) mise à disposition par neocredit.ch AG (CHE-276.367.480), ayant son siège social à Wankdorffeldstrasse 64, 3014 Berne, Suisse (**neocredit.ch**).

1.2. Respect des CGU. L'accès à la Plateforme par tout utilisateur (l'**Utilisateur**) est soumis au respect de ces CGU et de la politique de confidentialité (cf. article 16.1 CGU).

2. Service

2.1. Description. Par le biais de la Plateforme, neocredit.ch propose un service de mise en relation d'entreprises (les **Emprunteurs**) cherchant à financer certains projets se rapportant exclusivement à leurs activités commerciales ou professionnelles (les **Projets**) avec des prêteurs potentiels (les **Prêteurs**), en vue de la conclusion de contrats de prêt au sens des articles 312 et suivants du code des obligations (le **CO**), ainsi que leur formalisation et leur gestion consécutive, dans les conditions stipulées dans ces CGU et dans les contrats de prêt liant l'Emprunteur aux Prêteurs (le **Service**).

2.2. Prêts. Sauf si le contraire est expressément prévu dans un contrat de prêt spécifique, neocredit.ch n'est pas partie aux contrats de prêt entre l'Emprunteur et les Prêteurs et n'assume aucune responsabilité quant au risque de défaut de paiement ou autres risques liés à ces contrats. neocredit.ch ne fournit aucun service de conseil et n'effectue aucune recommandation personnalisée.

2.3. Surveillance. neocredit.ch est affiliée à un organisme d'autorégulation dans le cadre de son activité, conformément à la législation applicable. Elle ne fait l'objet d'aucune surveillance de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA).

2.4. Aucune garantie des dépôts. Les fonds mis à disposition des Emprunteurs par les Prêteurs ne font l'objet d'aucune garantie des dépôts.

2.5. Modifications. La Plateforme est mise à disposition en l'état et neocredit.ch se réserve le droit de librement modifier la Plateforme et ses fonctionnalités, y compris tout ou partie du Service, avec ou sans préavis.

3. Enregistrement et conditions d'utilisation

3.1. Espace Personnel. L'accès à certaines fonctionnalités de la Plateforme et l'utilisation du Service nécessitent l'enregistrement de l'Utilisateur soit comme Emprunteur soit Prêteur et l'ouverture d'un espace personnel sur la Plateforme (l'**Espace Personnel**). Un même Utilisateur ne peut posséder qu'un seul Espace Personnel à la fois. Chaque Espace Personnel ne peut être utilisé que par un seul Utilisateur, les comptes groupés étant proscrits (p. ex. pour une famille, un groupement, etc.).

3.2. Compte e-money. L'utilisation du Service nécessite de créer et maintenir un compte de paiement électronique (le **Compte e-money**) auprès du partenaire e-money de neocredit.ch, tiers indépendant de neocredit.ch qui est chargé de recevoir et transférer les fonds des Utilisateurs dans le cadre du Service (le **Partenaire e-money**). L'ouverture d'un Compte e-money nécessite l'acceptation des conditions contractuelles du Partenaire e-money. Le Partenaire e-money à la date des présents CGU est la société Lemon Way, société par actions simplifiées de droit français, dont le siège est à Montreuil, France, laquelle dispose de la qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation. neocredit.ch se réserve le droit de changer de Partenaire e-money à tout moment, auquel cas les Utilisateurs en seront informés de manière appropriée (y compris par courriel ou message sur la Plateforme).

3.3. Conditions communes. Pour pouvoir s'enregistrer et utiliser le Service, tout Utilisateur doit (i) être titulaire d'un compte bancaire auprès d'une banque située dans un pays figurant dans la liste en annexe A aux présentes, (ii) ouvrir un Compte e-money, (iii) créditer son Compte e-money d'un montant au moins égal à CHF 100.- et (iv) fournir toutes les informations requises par neocredit.ch ou ses partenaires pour l'établissement de la relation, notamment afin de procéder aux vérifications imposées par la réglementation financière applicable.

3.4. Conditions applicables aux Emprunteurs. Seuls peuvent s'inscrire et utiliser le Service en qualité d'Emprunteurs :

a) les personnes morales ayant leur siège en Suisse constituées et existant valablement au regard de la loi de leur siège social; ou

b) les sociétés de personnes sous une forme reconnue par le CO inscrites dans un registre du commerce cantonal;

c) les personnes physiques (i) âgées d'au moins dix-huit (18) ans à la date de la demande d'inscription; (ii) jouissant d'une pleine capacité juridique au regard de la loi qui leur est applicable; (iii) exerçant en Suisse une activité lucrative en qualité d'indépendant et enregistrés dans un registre du commerce cantonal en raison individuelle.

En outre, les Emprunteurs doivent (i) répondre aux critères figurant dans le formulaire d'inscription mis à leur disposition sur la Plateforme, (ii) communiquer à neocredit.ch tout document demandé par celle-ci, et (iii) réitérer leur acceptation des CGU et accepter le contrat cadre de services de paiements afférent au Compte e-money.

3.5. Conditions applicables aux Prêteurs. Seuls peuvent s'inscrire et utiliser le Service en qualité de Prêteurs :

a) les personnes morales ayant leur siège en Suisse ou un pays figurant dans la liste en annexe A aux présentes, constituées et existant valablement au regard de la loi de leur siège social; ou

b) les personnes physiques (i) âgées d'au moins dix-huit (18) ans à la date de la demande d'inscription ; (ii) jouissant d'une pleine capacité juridique au regard de la loi qui leur est applicable ; et (iii) disposant d'une résidence fiscale dans un des pays figurant en annexe A de ces CGU.

En outre, l'inscription comme Prêteur n'est pas autorisée si l'octroi de prêt fait partie de l'activité professionnelle de l'Utilisateur ou celui-ci est assujetti à autorisation conformément à la loi fédérale sur le crédit à la consommation.

3.6. Exceptions. neocredit.ch peut convenir au cas par cas d'exceptions aux conditions sus-indiquées, sans en avoir l'obligation.

4. Espace Personnel et Sécurité

4.1. Principe. Sous réserve de la validation par neocredit.ch de l'inscription, un Espace Personnel est mis à disposition de l'Utilisateur. Cet espace est strictement personnel et ne peut être utilisé que par l'Utilisateur concerné.

4.2. Accès. L'accès à l'Espace Personnel est sécurisé par un mot de passe. Chaque Utilisateur est responsable de la qualité et de la confidentialité de son mot de passe, ainsi que de toute activité générée par son compte et son mot de passe. Il incombe à l'Utilisateur de s'assurer que son espace personnel est correctement fermé à l'issue de chaque session (déconnexion).

4.3. Capacité. Lorsque l'Utilisateur est une personne morale, celle-ci est responsable de l'utilisation de son compte par ses ayants droit. Il incombe à l'Utilisateur de s'assurer que seules des personnes ayant le droit de l'engager accèdent à l'Espace Personnel.

4.4. Désinscription. Tout Utilisateur peut solliciter en tout temps la suppression de son Espace Personnel en respectant la procédure de désinscription décrite sur la Plateforme. La désinscription ne sera effective qu'une fois (i) tout contrat de prêt auquel l'Utilisateur participe a pris fin et (ii) que l'Utilisateur ne doit plus aucun montant à un Prêteur ou à neocredit.ch en lien avec ces CGU ou tout contrat de prêt.

4.5. Utilisation frauduleuse. Toute utilisation frauduleuse d'un Espace Personnel ou du mot de passe et tout autre manquement à la sécurité, notamment en cas de communication à des tiers, doit être immédiatement communiquée à neocredit.ch, qui suspendra temporairement l'accès à l'Espace Personnel et émettra un nouveau mot de passe.

5. Engagements des Utilisateurs

5.1. Usage conforme. Les Utilisateurs sont tenus d'utiliser la Plateforme en stricte conformité avec les CGU et le droit applicable, et en accord avec les descriptions et instructions de neocredit.ch en lien avec celle-ci. Toute violation de droits de tiers (droits de propriété intellectuelle, droit de la personnalité, etc.) constitue une violation de ces CGU.

5.2. Exactitude. Les Utilisateurs s'engagent à fournir des renseignements exacts, précis, actuels et complets à leur sujet au moment

de l'inscription ainsi que lors de toute interaction avec la Plateforme.

6. Sélection des Projets

6.1. Sélection. neocredit.ch procède à la sélection des requêtes qui lui sont adressées sur la base de critères et d'une procédure présentés sur la Plateforme. Les Projets devront notamment être conforme à la réglementation qui leur est applicable.

6.2. Informations à fournir. Les Emprunteurs sont tenus d'indiquer à neocredit.ch au moment du dépôt de leur requête le ou les financements en cours de remboursement auprès d'autres plateformes de financement participatif ainsi que d'une manière générale toutes les informations requises par neocredit.ch.

6.3. Rejet. neocredit.ch se réserve le droit de ne pas donner suite aux sollicitations des Emprunteurs sans devoir justifier cette décision. Il n'existe aucun droit à bénéficier du Service.

7. Publication des Projets et engagements des Emprunteurs

7.1. Publication. Sur la base des informations fournies par les Emprunteurs et sous réserve de la satisfaction des étapes et critères de sélection, neocredit.ch publie le Projet sur la Plateforme. Le Projet décrit les modalités pratiques et financières attachées au financement recherché (notamment : taux d'intérêt, durée d'amortissement et durée de mise en ligne du Projet).

7.2. Responsabilité de l'Emprunteur. Les informations et/ou documents figurant sur la Plateforme et/ou accessibles par l'intermédiaire de la Plateforme concernant l'Emprunteur, y compris toute information afférente à un Projet, proviennent de l'Emprunteur et engagent sa seule responsabilité, à l'exclusion de toute responsabilité de neocredit.ch.

7.3. Modèle de contrat. Un modèle de contrat de prêt entre l'Emprunteur et tout Prêteur désirant financer un Projet est publié sur la Plateforme.

7.4. Engagement de l'Emprunteur. A compter de la publication du Projet sur la Plateforme, l'Emprunteur s'engage irrévocablement à accepter les offres de financement qui auront été formulées par les Prêteurs sous réserve qu'elles soient strictement conformes au Projet. Il s'engage à cet effet à régulariser les contrats de prêt nécessaires, selon les documents générés sur la Plateforme.

7.5. Obligation de remboursement. Emprunter de l'argent auprès du public engage l'Emprunteur. Tout prêt doit être remboursé. Il incombe à l'Emprunteur de mesurer le risque qu'il prend à travers son emprunt au regard des critères applicables à son activité en matière de ratio d'endettement par rapport à ses ressources et de s'assurer qu'il sera en mesure de rembourser le prêt en capital et intérêts dans les délais convenus.

8. Financement des Projets par les Prêteurs

8.1. Principe. Tout Utilisateur valablement inscrit en qualité de Prêteur et dont le Compte e-money est suffisamment approvisionné peut participer à un Projet en s'engageant à effectuer un prêt dans les limites du financement recherché et selon les modalités spécifiées sur la Plateforme.

8.2. Contrat de prêt. Lors du processus de confirmation du financement, un contrat de prêt entre le Prêteur et l'Emprunteur est automatiquement généré par la Plateforme, lequel doit être accepté électroniquement (notamment par un procédé de double clique) par le Prêteur afin de confirmer son engagement.

8.3. Engagement irrévocable. Par son acceptation du contrat de prêt conformément à l'art. 8.2 ci-dessus, le Prêteur s'engage irrévocablement à effectuer le prêt, sous réserve de la réussite de la campagne de financement du Projet. La somme correspondant au prêt qu'il a consenti fait l'objet d'une indisponibilité temporaire sur le Compte e-money du Prêteur dans l'attente du terme de la période de mise en ligne du Projet et de la finalisation de l'opération de prêt.

8.4. Achèvement de la campagne. Au terme de la période de mise en ligne du Projet, neocredit.ch informe les Utilisateurs y ayant participé de la réussite ou non du Projet. Le Projet est considéré comme réussi si les financements collectés au moyen de la Plateforme atteignent cent pour cent (100%) de l'objectif fixé au titre du Projet. Dans ce cas, neocredit.ch, après avoir recueilli de l'Emprunteur toute information ou document complémentaire requis, fait transférer, par le biais du Partenaire e-money, les sommes collectées sur le Compte e-money de l'Emprunteur, sous déduction des frais de la Plateforme décrit à l'art. 9.1.a) CGU. Si les financement collectés n'atteignent pas le

seuil indiqué ci-avant, ou si pour une autre raison communiquée par neocredit.ch, le Projet n'aboutit pas (notamment si l'Emprunteur ne communique pas les informations nécessaires pour finaliser le processus de prêt) les sommes rendues indisponibles sur le Compte e-money du Prêteur seront mise à disposition du Prêteur dans un délai maximal de 10 jours suivant la date d'échéance de la période de mise en ligne du Projet.

9. Frais et flux financiers

9.1. Frais. L'inscription sur la Plateforme en qualité d'Emprunteur ou de Prêteur est gratuite. neocredit.ch perçoit dans le cadre de l'utilisation du Service les frais décrits à l'Annexe B de ces CGU, sur la base des principes suivants :

a) à charge des Emprunteurs : (i) une commission unique de 2% à 4% (hors taxes applicables) sur le montant versé à l'Emprunteur à l'issue de la campagne de financement ; et (ii) des frais mensuels calculés comme suit : 1% (hors taxes applicables) au montant total du prêt la première année, et au capital restant dû à la date d'anniversaire du prêt les années suivantes. Le montant de ces frais est payé mensuellement à neocredit.ch par prélèvement sur le compte de l'emprunteur aux mêmes dates que celles du paiement des échéances du prêt.

b) à charge des Prêteurs : 20% (hors taxes applicables) de tous les intérêts effectivement payés par les Emprunteurs, quelle que soit leur nature.

9.2. Flux Financiers. L'ensemble des transferts de fonds entre Utilisateurs sont réalisés par le Partenaire e-money, sans autre intervention des Utilisateurs que leur acceptation des présentes CGU et des documents contractuels relatifs aux prêts. Par leur acceptation de ces documents, les Utilisateurs donnent instruction au Partenaire e-money de procéder aux transferts nécessaires aux opérations de prêt (notamment pour le paiement et le remboursement des prêts, intérêts et frais). neocredit.ch transmettra par le biais de la Plateforme au Partenaire les instructions des Utilisateurs ainsi que les informations factuelles sur la base desquelles celles-ci sont données (p.ex. le fait qu'une campagne de financement a abouti). Les Utilisateurs autorisent au demeurant par leur acceptation des CGU et des documents contractuels relatifs aux prêts le Prestataire e-money à prélever directement lors des opérations de transfert, ou par débit direct de leur Compte e-money, les frais de la Plateforme, tels que décrits à l'art. 9.1 CGU, et à transférer ces montants à neocredit.ch. Les frais liés à l'utilisation de tiers pour le transfert de fonds sur le Compte e-money sont à la charge de la partie effectuant ces transferts (de tels frais peuvent notamment résulter de la classification du Partenaire e-money par l'organisme financier utilisé, de coûts supplémentaires pour les transactions non-SEPA, etc.).

9.3. Devises. L'ensemble des transferts de fonds effectués entre Utilisateurs ou en lien avec l'utilisation de la Plateforme doivent être effectués en Francs Suisses (CHF). En cas de paiement dans une devise étrangère, les risques liés à la modification des taux de change sont supportés par la partie ayant effectué le paiement.

10. Remboursement des Prêts

10.1. Remboursement. Chaque prêt doit être remboursé en capital et intérêts aux échéances stipulées dans les contrats de prêt entre l'Emprunteur et chacun des Prêteurs. L'Emprunteur s'engage à créditer son Compte e-money avant chaque échéance contractuelle afin de couvrir l'ensemble des montants dus (en capital, intérêts et frais). Les sommes créditées par l'Emprunteur sur son Compte e-money sont ensuite transférées par neocredit.ch, par le biais du Partenaire e-money, à chacun des Prêteurs, en proportion de leurs engagements respectifs.

10.2. Impayés. Lorsqu'une échéance échue est impayée par l'Emprunteur après une deuxième tentative de prélèvement, (i) une notification est envoyée aux Prêteurs concernés ; et (ii) un ou plusieurs rappels sont notifiés à l'Emprunteur par l'intermédiaire de neocredit.ch, qui lui rappelle son obligation de payer sa dette et lui demande d'entrer en contact sans délai avec neocredit.ch afin de lui expliquer les raisons de l'impayé.

10.3. Rééchelonnement de la dette. Sans préjudice des droits qui lui sont conférés par ces CGU ou le contrat de prêt concerné, neocredit.ch peut mettre en place des mesures de rééchelonnement de la dette. neocredit.ch communiquera alors aux

Prêteurs et à l'Emprunteur concernés un nouveau tableau de remboursement du prêt et paiement des intérêts et autres frais. Les Prêteurs s'engagent par avance à accepter le plan de rééchelonnement convenu par neocredit.ch et chargent par la présente neocredit.ch de procéder aux adaptations nécessaires des contrats.

10.4. Mise en demeure. Si, malgré les mesures mises en place par neocredit.ch, une échéance impayée n'est pas régularisée dans les 5 jours calendaires suivant sa date d'exigibilité, neocredit.ch fait parvenir à l'Emprunteur une mise en demeure de régulariser l'impayé sous 15 jours calendaires.

10.5. Frais de traitement. En cas de mises en demeure, de rappels ou d'autres notifications écrites similaires à l'Emprunteur en cas de retard de paiement, neocredit.ch est autorisée à facturer à l'Emprunteur des frais administratifs à hauteur de CHF 15.- pour la première notification, CHF 20.- pour la deuxième et CHF 50.- pour la troisième.

10.6. Recouvrement. En cas d'insuccès des mesures précitées, neocredit.ch et/ou une société de recouvrement et/ou un cabinet juridique mandatés à cette fin par neocredit.ch, auront mandat d'effectuer toute relance aux fins de régulariser l'impayé et coordonnera les actions judiciaires et autres mesures d'exécution aux fins de recouvrer les sommes dues.

10.7. Frais. L'ensemble des frais de recouvrement seront provisoirement pris en charge par neocredit.ch, qui communiquera aux Prêteurs un état d'avancement trimestriel sur la situation des dossiers. En principe, ces frais seront mis à la charge de l'Emprunteur en défaut de paiement, qui s'engage par avance à les rembourser en priorité par rapport à tout montant dû. neocredit.ch peut déduire ces frais de tout montant recouvré auprès de l'Emprunteur. Frais de traitement (après deux rappels écrits après la date de facturation au plus tôt, après transfert à une agence de recouvrement) selon www.fairpay.ch.

10.8. Procuration. Les Prêteurs donnent procuration à neocredit.ch pour mettre en œuvre les démarches mentionnées ci-avant, avec pouvoir de substitution. Ils s'engagent dans la même mesure à n'entreprendre aucune démarche visant le recouvrement des sommes impayées sans l'accord écrit préalable de neocredit.ch. Ce n'est que si neocredit.ch informe par écrit (y compris par email ou message sur la Plateforme) les Prêteurs de l'échec des efforts déployés par neocredit.ch ou des tiers mandatés pour le recouvrement des créances, que ceux-ci seront en droit d'initier leurs propres démarches.

11. Garanties

11.1. Exclusions. La Plateforme et le Service, ainsi que toutes autres prestations de neocredit.ch, sont fournis "tels quels" et "tels que disponibles". neocredit.ch ne donne aucune garantie concernant ceux-ci et ne garantit en particulier pas que ceux-ci (i) seront disponibles de manière ininterrompue, (ii) seront exempts d'erreur, y compris quant aux informations publiées sur la Plateforme, ou que neocredit.ch corrigera toutes les erreurs les affectant (iii) fonctionneront en combinaison avec des appareils et logiciels des Utilisateurs ou de tiers, même si cette compatibilité existait par le passé (iv) ne violeront pas les droits de tiers, notamment au niveau de la propriété intellectuelle, ou (v) répondront aux exigences, spécifications ou attentes des Utilisateurs.

11.2. Agissements de tiers. neocredit.ch ne donne aucune garantie par rapport aux agissements de tiers ou des Utilisateurs et notamment quant à la capacité de remboursement des Emprunteurs.

12. Responsabilité

12.1. Principe. Dans toute la mesure autorisée par la loi, neocredit.ch est exonérée de toute responsabilité, résultant notamment de toutes fautes, erreurs ou omissions de neocredit.ch, sauf en cas de dol ou de faute grave de neocredit.ch, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant tout dommage, direct ou indirect, à un Utilisateur.

12.2. Dommages indirects. La responsabilité de neocredit.ch et de ses sous-traitants éventuels au titre des pertes ou dommages indirects et/ou consécutifs d'un Utilisateur et/ou de tiers est expressément exclue, ce qui inclut notamment le gain manqué, le préjudice commercial, la perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, la perte de clientèle, la perte d'une chance, le coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de la mise à disposition de la

Plateforme, du Service ainsi que tout autre prestation fournie en lien avec la Plateforme.

12.3. Utilisation non conforme. En outre, neocredit.ch n'est pas responsable des dommages découlant d'une utilisation de la Plateforme ou du Service contraire à ces CGU ou aux contrats de prêts conclus par le biais de la Plateforme ou d'une faute légère de neocredit.ch.

12.4. Choix d'investissement. Les choix d'investissement des Prêteurs, y compris lorsqu'ils sont conformes aux avis formulés par neocredit.ch, relèvent de décisions d'investissement qui leur sont propres et sont prises sous leur entière responsabilité. A ce titre, le Service ne saurait être assimilé à un mandat de gestion ou de conseil en placement. Toute responsabilité de neocredit.ch à ce titre est en conséquence exclue.

12.5. Relations contractuelles entre Utilisateurs. neocredit.ch n'assume aucune responsabilité en lien avec les rapports contractuels entre Utilisateurs ou avec des tiers, même si neocredit.ch s'est chargée de la mise en relation. En particulier neocredit.ch ne saurait engager sa responsabilité à raison du défaut de l'Emprunteur dans la réalisation des obligations qui lui incombe, notamment de l'obligation de rembourser les Prêteurs.

12.6. Liens hypertextes. La Plateforme peut contenir des liens hypertextes vers d'autres sites présents sur le réseau internet. Le contenu des sites tiers visés par un lien hypertexte ne saurait engager la responsabilité de neocredit.ch.

12.7. Risques d'internet. L'Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et les limites d'internet, et notamment reconnaît que:

a) neocredit.ch n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par internet;

b) les données circulant sur internet ne sont pas protégées notamment contre les détournements éventuels. La communication de toute information jugée par l'Utilisateur de nature sensible ou confidentielle se fait à ses risques et périls;

c) les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété, tel que le droit de propriété intellectuelle; et

d) l'Utilisateur est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet.

13. Informations sur la Plateforme

13.1. Utilisation. L'utilisation des informations et/ou documents disponibles sur la Plateforme se fait sous l'entière et seule responsabilité des Utilisateurs, qui assument la totalité des conséquences pouvant en découler, sans que neocredit.ch puisse être recherchée à ce titre, et sans recours contre cette dernière.

13.2. Exclusion de responsabilité. neocredit.ch ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage de quelque nature qu'il soit résultant de l'interprétation ou de l'utilisation des informations et/ou documents disponibles sur la Plateforme.

14. Suspension du Service

14.1. Suspension. neocredit.ch se réserve le droit, en tout temps, de refuser ou de suspendre l'accès au Service, ainsi que de bloquer temporairement ou clôturer l'Espace Personnel d'un Utilisateur, sans devoir justifier cette décision, notamment lorsque neocredit.ch estime que les éléments et informations permettant à neocredit.ch, respectivement ses sous-traitants désignés, d'opérer les contrôles auxquels elle est tenue ne sont pas fournis. Il en va de même en cas d'usage du Service par l'Utilisateur contraire aux CGU ou abusif, ou de transmission d'informations erronées ou incomplètes.

14.2. Opérations insolites. Par ailleurs, neocredit.ch se réserve la possibilité de refuser toute opération sans devoir en indiquer les motifs, notamment si elle juge l'opération anormale ou insolite compte tenu du profil de l'Utilisateur, ou contraire à la réglementation applicable.

15. Propriété Intellectuelle

15.1. Propriété. La Plateforme et l'ensemble de son contenu (design, textes, graphiques, etc.) et plus généralement l'ensemble des contenus la composant (hormis les informations publiées par les Emprunteurs) ainsi que les différents codes et algorithmes sont protégés par la loi et sont la propriété de neocredit.ch ou de ses donneurs de licence. Ces CGU n'ont pas pour objet le transfert d'un quelconque droit de propriété intellectuelle, dont neocredit.ch (respectivement ses donneurs de licence) demeure seule titulaire.

15.2. Contenu. Le contenu de la Plateforme ne peut être utilisé, reproduit, distribué, transmis, diffusé, modifié, vendu, cédé ou exploité d'une autre manière et pour aucun autre usage que sa consultation et l'utilisation du Service conformément à ces CGU. À cette seule et unique fin, neocredit.ch autorise les Utilisateurs, de manière limitée, révocable et non exclusive à accéder à la Plateforme et à utiliser ses fonctionnalités, en conformité avec ces CGU.

15.3. Marque. La marque "neocredit.ch" est une marque déposée . Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de cette marque, de quelque nature que ce soit, est strictement prohibée.

15.4. Contenu des Emprunteurs. Dans le cadre du Service, l'Emprunteur concède à neocredit.ch, le droit, non-exclusif, mondial, perpétuel, cessible et avec le droit d'accorder des sous-licences, notamment :

a) d'utiliser, dans le cadre de sa communication et de la promotion de la Plateforme, son nom ainsi que le nom et les caractéristiques du Projet ;

b) de reproduire et de faire reproduire les contenus et informations fournis ou rendus accessibles par l'Emprunteur sur tout réseau, par tout procédé, qu'elle qu'en soit la forme ou le medium, en association ou non avec d'autres produits et services dès lors que ces exploitations sont effectuées en relation avec la promotion du Projet ;

c) de représenter ou faire représenter tout ou partie des contenus du Projet ;

d) d'adapter ou faire adapter tout ou partie des contenus du Projet.

L'Emprunteur autorise en outre expressément neocredit.ch AG à assurer la promotion et/ou la publicité du Projet, et à diffuser avec les contenus des messages publicitaires, commerciaux et/ou promotionnels relatifs à des produits ou services de tiers. L'Emprunteur accepte également expressément que les contenus et informations fournis soient exploités sur la Plateforme avec la présence de marques ou logos des partenaires de neocredit.ch ou d'autres Emprunteurs.

15.5. Feedbacks. Si un Utilisateur soumet à neocredit.ch des évaluations, commentaires, idées ou tout autre élément concernant la Plateforme, il accorde à neocredit.ch un droit non-exclusif, mondial, perpétuel, cessible et avec le droit d'accorder des sous-licences, d'en faire usage à toutes fins utiles dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme et de sa promotion, sans rémunération.

16. Protection des Données

16.1. Politique de confidentialité. neocredit.ch a édicté une politique de confidentialité, accessible à l'adresse https://neocreditch-production-visitor-public.s3.eu-central-1.amazonaws.com/legals/politique-de-confidentialite.pdf , xqui décrit comment les données personnelles sont collectées via la Plateforme et à quelles fins. Cette politique de confidentialité, telle que modifiée de temps à autre, fait partie intégrante de ces CGU.

16.2. Données de tiers. Si un Utilisateur transmet des données personnelles de tiers à neocredit.ch, il s'engage à respecter entièrement le droit et les réglementations applicables en matière de protection des données et notamment à obtenir le consentement valable des personnes concernées lorsque un tel consentement est nécessaire.

17. Divers

17.1. Cession. Les Utilisateurs ne peuvent pas céder ou transférer à un tiers tout ou partie de leurs droits et/ou obligations en vertu des CGU. neocredit.ch peut librement céder et transférer ses droits et/ou obligations à tout tiers reprenant l'exploitation de la Plateforme.

17.2. Sous-traitance. neocredit.ch peut sous-traiter ses activités en lien avec l'exploitation de la Plateforme.

17.3. Modification des CGU. neocredit.ch se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes conditions d'utilisation afin de les adapter aux évolutions de là la Plateforme et/ou de son exploitation. En cas de modification, neocredit.ch en informe les Utilisateurs par tout moyen utile (y compris par email et/ou via la Plateforme). Si un Utilisateur n'accepte pas les modifications ainsi opérées par neocredit.ch, sa seule possibilité est de cesser d'utiliser la Plateforme.

17.4. Invalidité partielle. Dans le cas où l'une des dispositions des CGU serait nulle ou non contraignante, cela n'affectera pas la validité ou le caractère contraignant des autres dispositions. Dans ce cas, la disposition nulle ou non contraignante sera remplacée par une

disposition valable et contraignante qui se rapproche autant que possible de la disposition initiale.

17.5. Non renonciation. La tolérance d'une quelconque violation ou la renonciation à un quelconque droit par neocredit.ch, sans égard à l'objet, la fréquence et la durée de la tolérance ou de la renonciation, sous réserve des délais de prescription légale, ne saurait valoir renonciation définitive à invoquer ladite violation ou ledit droit.

17.6. Droit applicable. Les CGU sont soumises exclusivement au droit matériel suisse, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.

17.7. For. Les tribunaux ordinaires au siège de neocredit.ch sont exclusivement compétents pour statuer de tout litige en lien avec les CGU et/ou la Plateforme, sous réserve du droit impératif.

18. Contact

Pour toute question relative aux au CGU, le service client de neocredit.ch peut être contacté à l'adresse suivante : neocredit.ch – Wankdorffeldstrasse 64, 3014 Berne, Suisse, contact@neocredit.ch.

* * *

Annexe A – Liste des pays

- Suisse
- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Chypre
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Islande
- Italie
- Lettonie
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Monaco
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord)
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède

Annexe B – Frais

Emprunteurs

Inscription	CHF 0,-
Administration	CHF 0,-
Octroi de crédit	CHF 0,-
Publication	CHF 0,-
Frais de service	2 à 4 % (hors taxes applicables) sur le montant versé à l'Emprunteur à l'issue de la campagne de financement 1% (taxes applicables incluses) au montant total du prêt la première année, et au capital restant dû à la date d'anniversaire du prêt les années suivantes
Frais de remboursement anticipé	CHF 0,-
Frais supplémentaires (rappel, recouvrement, etc.)	à partir de CHF 100,- par heure

Prêteurs

Inscription	CHF 0,-
Administration	CHF 0,-
Frais de services	20% (hors taxes applicables) des intérêts effectivement reçu